

délibération.

-CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération et de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-Vendée.

5- Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée : Convention de prestation de services 2021 à 2023

La Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée propose une convention de prestation de services pour les prestations suivantes :

- **Entretien des abords de voies** : prestation effectuée **à titre gratuit** selon le planning établi à l'avance et selon le linéaire indiqué dans la convention, comprenant le fauchage, le passage du lamier et le débroussaillage. Cette prestation est assurée soit par un prestataire, soit par les services de la Communauté de Communes
- **Entretien des terrains communaux** : prestation de broyage, passage de lamier ou débroussaillage, effectuée **à la demande et à titre onéreux**, par les services de la Communauté de Communes (mise à disposition d'un chauffeur et d'un tracteur avec outil porté) – 50,00 € net de taxe par heure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-EMET un avis favorable à la convention de prestation de services,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

6-Extension Rénovation des vestiaires du stade de Football : Lot 1 – Avenant N°1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient par un 1^{er} avenant d'ajouter des travaux supplémentaires au lot 1 « Gros Œuvre » (reconstruction d'un mur de 1.50ml*3.50ht) selon le détail suivant :

Montant initial du marché : 52.972,17 € HT

Rappel montant avenants précédents : 0,00 € HT

Montant avenant : + 1.294,82 € HT

Nouveau montant du marché : 54.266,99 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-EMET un avis favorable à la convention de prestation de services,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

7-Questions diverses

Fin de la séance : 23H15

**Le Maire,
Yves BAUDRY**